



RAPPEL

Campagne de Service Civique 2025 en cours

Thématique :	☐ Présidence ☐ Administration et Finances ☐ Haut Niveau ☒ Formation & Emploi ☐ Marque	☐ Clubs et Territoires ☐ Compétitions ☐ Affaires juridiques et Institutionnelles ☐ Développement
Destinataires :	☐ Comités ☐ Liges ☐ Liges et Comités	☒ Liges, Comités et Clubs ☐ CTS
Nombre de pièces jointes : 1		
☐ Information ☒ Echéance de réponse : Lundi 2 juin 2025		

Pour rappel, la campagne de Service Civique 2025 est en cours, votre structure (Clubs, Comités Départementaux/Territoriaux, Liges Régionales) peut bénéficier de l'agrément de la FFBB afin de renforcer vos actions en faveur du développement, de l'animation et de la promotion du basket. La FFBB et votre Ligue Régionale vous accompagnent à chaque étape : de la demande de mission à l'accueil du volontaire.

Comment candidater ?

La Commission Fédérale Emploi, en collaboration avec les Liges Régionales, a mis en place une procédure simplifiée en plusieurs étapes :

1- Découvrir le dispositif

Prenez connaissance du fonctionnement et des objectifs du Service Civique via le Livret d'Information Service Civique (document joint),

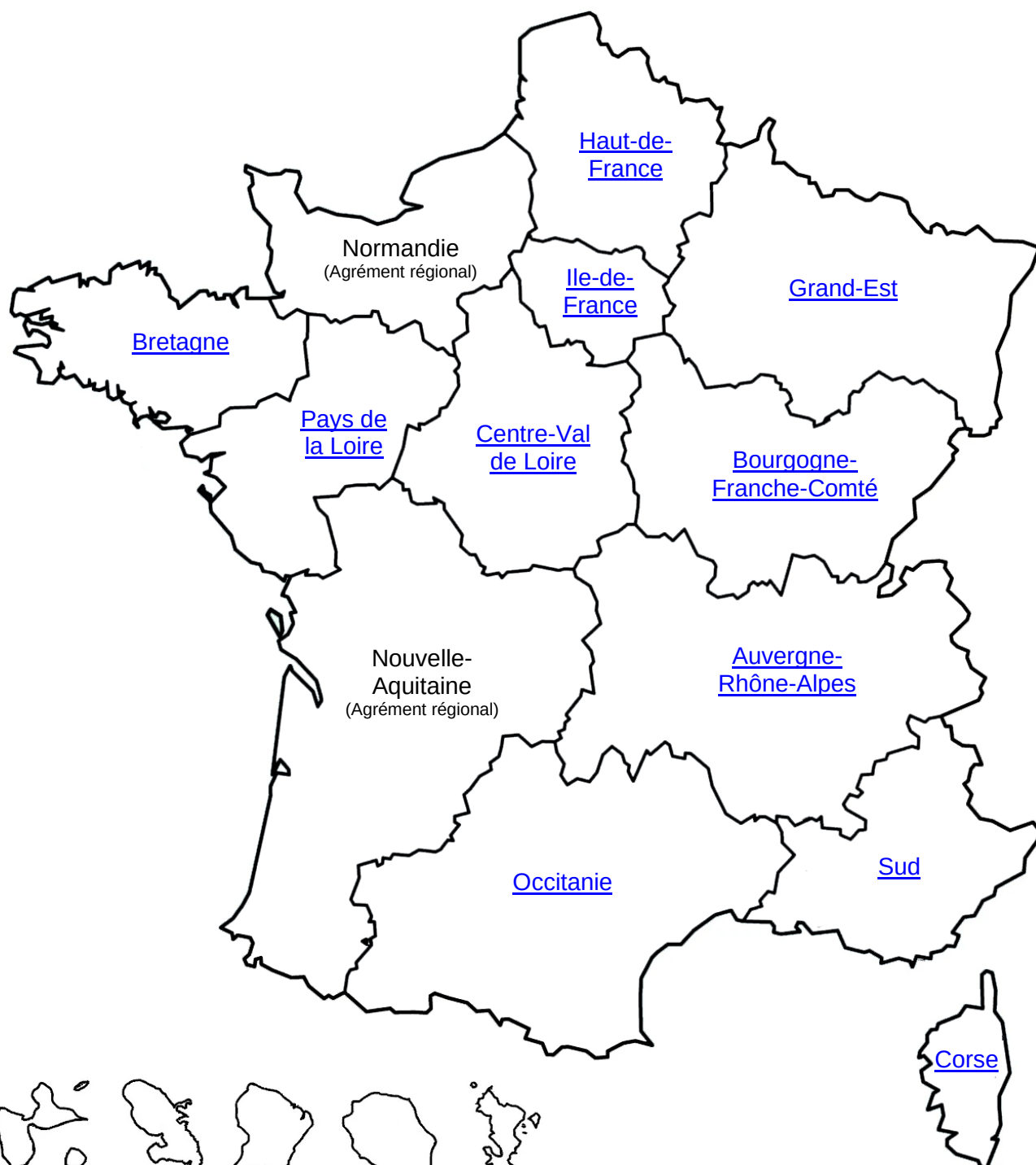
2- Choisir une mission principale

Sélectionnez une mission parmi celles proposées dans le cadre de l'agrément national :

- Accompagnateur club 3.0 : Promouvoir l'inclusion et la mixité sociale à travers les clubs de basket,
- Médiateur 3x3 : Promouvoir la pratique du basket auprès des publics présents sur les lieux de pratiques libres,
- Accompagnateur Vivre Ensemble : Accompagner le programme « Vivre Ensemble » de la FFBB en particulier sur l'axe sport-santé.
-

3- Candidater avant le lundi 2 juin 2025

Soumettez votre candidature via votre lien régional (aucune demande ne sera étudiée après la date du 2 juin 2025).



Guadeloupe Martinique Guyane Réunion Mayotte

[Formulaire Territoires Ultramarins](#)

Suite à votre candidature :

- Étude des dossiers

Votre Ligue Régionale et la Commission Fédérale Emploi examineront l'ensemble des candidatures afin d'attribuer les missions de Service Civique en fonction du projet exprimé par votre structure, de l'enveloppe de missions disponible, de la répartition régionale et du nombre de dossiers déposés.

- Notification des décisions et accompagnement dans la mise en place des missions

Toutes les structures recevront un courrier de décision lors du mois de juillet. En cas d'avis favorable :

- Si votre structure est déjà rattachée à l'agrément collectif fédéral, vous pourrez directement débiter les démarches administratives :
 1. Publier votre annonce sur le site de l'Agence du Service Civique et procéder au recrutement du volontaire,
 2. Saisir le contrat sur la plateforme ELISA (avant la date du 15 novembre 2025).
- Si votre structure n'est pas encore rattachée à l'agrément collectif fédéral (si vous n'avez pas accueilli de mission de Service Civique lors des dernières saisons), un rattachement préalable via un avenant auprès de l'Agence du Service Civique sera nécessaire (ce processus peut prendre entre 2 et 3 mois). Vous devrez attendre la validation de cet avenant avant d'effectuer les étapes 1et 2.

Points essentiels à retenir :

- **Le volontaire ne pourra démarrer sa mission qu'une fois le contrat saisi et validé sur la plateforme ELISA,**
- **Le contrat doit être validé avant le 15 novembre 2025, date d'expiration de l'agrément triennal de la FFBB,**
- **Le non-respect de la procédure pourra entraîner le retrait de votre structure du dispositif de Service Civique.**

Contact : Martin ALLIO	Mail : servicecivique@ffbb.com	Tel : 01 53 94 25 28
------------------------	---	----------------------

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Martin ALLIO Chargé de mission agrément Service Civique	Pierre-Olivier CROIZAT Directeur Technique National Adjoint Directeur Pôle Formation & Emploi	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2025-05-20 NOTE LR CD CLUBS 2-PFE Rappel campagne Service Civique 2025	